

**Décision n° 2019-10-278 du 16 octobre 2019
portant renouvellement de nomination du Déontologue
au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313 1, R. 1313-18, R1451-10

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Vu la décision n° 2019-03-088 du 29 mars 2019 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Décide :

Article 1

Madame Manuelle Vertot est renouvelée dans ses fonctions de déontologue au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail pour une période de trois ans.

Article 2

La directrice des ressources humaines est responsable de l'application de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 16 octobre 2019

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Dr Roger GENET